

# Rapport au Conseil

Rapport du département n° FIN-2025-03

**De: France Thauvette, Trésorière**

**Date: 27 mars 2025**

**Objet : 2024 Rémunération du Conseil et des personnes nommées par le Conseil**

---

## Recommandation

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport FIN-2025-03, daté du 27 mars 2025, concernant la rémunération des membres du conseil et des personnes nommées par le conseil, soit reçu et que le Conseil approuve le rapport conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités.

## Contexte

L'article 284 de la loi de 2001 sur les municipalités exige que la municipalité présente un état des rémunérations, des avantages et des dépenses versés aux membres du conseil et aux personnes nommées par le conseil au plus tard le 31 mars de l'année suivante. Le présent rapport fournit les informations soumises pour 2024.

Article 284 (1) de la Loi de 2001 sur les municipalités:

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le trésorier d'une municipalité remet au conseil de celle-ci un état détaillé de la rémunération et des indemnités versées l'année précédente aux personnes suivantes :

- a) chaque membre du conseil municipal, à l'égard des services offerts en sa qualité de membre du conseil ou d'un autre organisme, y compris un conseil local, auquel il a été nommé par le conseil municipal ou auprès duquel il occupe une charge du fait qu'il est membre du conseil municipal;



- b) chaque membre du conseil municipal, à l'égard des services offerts en sa qualité de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité ou d'agent ou d'employé d'un autre organisme visé à l'alinéa a);
- c) chaque personne qui n'est pas membre du conseil municipal et qui a été nommée par la municipalité à titre de membre d'un organisme, y compris un conseil local, à l'égard des services offerts en cette qualité.

### **Conclusion**

Le rapport est fourni au Conseil à titre d'information et pour se conformer à la loi sur les municipalités.

Respectueusement soumis par

---

France Thauvette  
Trésorière

---

Kevin Tessier, CPA  
Directeur général

TABLE 1 RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES PAYÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Membres du Conseil	Rémunération selon le règlement 2024-09	Réunion de comités règlement 2024-09	Dépenses pour les conventions, kilométrage & autres. Règlement 2024-39	Total
Maire Normand Riopel	47 606,00\$	1 560,00\$	1 234,24\$	50 400,24\$
Conseiller Paul Emile Duval	24 105,00\$	520,00\$	3 135,07\$	27 760,07\$
Conseiller Peter Barton	24 105,00\$	0,00\$	0,00\$	24 105,00\$
Conseiller André Roy	24 105,00\$	780,00\$	429,41\$	25 314,41\$
Conseiller Michel Lalonde	24 105,00\$	780,00\$	2 805,57\$	27 690,57\$
Conseiller Ginette Clement	24 105,00\$	520,00\$	2 269,85\$	26 894,85\$
Conseiller Paul Burroughs	24 105,00\$	260,00\$	115,00\$	24 480,00\$
Conseiller Gerard Miner	24 105,00\$	520,00\$	234,47\$	24 859,47\$
Conseiller Sarah Bigelow	24 105,00\$	0,00\$	2 571,15\$	26 676,15\$
<b>Total des dépenses 2024 pour les membres du conseil</b>	<b>240 446,00\$</b>	<b>4 940,00\$</b>	<b>12 794,76\$</b>	<b>258 180,76\$</b>

TABLE 2 RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES PAYÉES AUX MEMBRES NOMMÉS PAR LE CONSEIL

Membres nommés aux Comités de dérogation, normes d'entretien des biens et inspecteurs de clôtures	Rémunération	Réunion de comité. Règlements 2024-09, 2015-12, 2023-35 et 2024-18	Dépenses pour les conventions, kilométrage & autres	Total
Marcel Arseneau	0,00\$	1 170,00\$	0,00\$	1 170,00\$
Kevin Hall	0,00\$	520,00\$	0,00\$	520,00\$
Murray Allen	0,00\$	390,00\$	0,00\$	390,00\$
Robert Tolhurst	0,00\$	390,00\$	0,00\$	390,00\$
Roch Pilon	0,00\$	1 040,00\$	0,00\$	1,040,00\$
Kenda Allen	0,00\$	520,00\$	0,00\$	520,00\$
Donna Stuart	0,00\$	130,00\$	0,00\$	130,00\$
<b>Total des dépenses des membres nommés par le conseil</b>	<b>0,00\$</b>	<b>4 160,00\$</b>	<b>0,00\$</b>	<b>4 160,00\$</b>

